

# Liste rouge

des vertébrés terrestres de Franche-Comté

## Synthèse

La Liste rouge des Oiseaux, Amphibiens, Reptiles et Mammifères de Franche-Comté en quelques chiffres.

Catégories de menace par taxon

Voir la Rubrique Notice et Bibliographie pour la définition des catégories, des critères et de la méthode : [http://files.biolovision.net/franche-comte.lpo.fr/userfiles/publications/FichesespecesLR/Noticedutilisationbibliographieprincipale\\_1.pdf](http://files.biolovision.net/franche-comte.lpo.fr/userfiles/publications/FichesespecesLR/Noticedutilisationbibliographieprincipale_1.pdf)

Catégorie UICN Liste rouge Franche-Comté	Oiseaux*	Amphibiens	Reptiles	Mammifères**	Total
RE = Eteint en Franche-Comté	10	1	1	6	18
CR = En danger critique	19	0	0	0	19
EN = En danger	17	2	0	1	20
VU = Vulnérable	9	2	2	2	15
NT = Quasi menacé	14	3	1	6	24
LC = Non menacé	85	7	9	26	127
DD = Données insuffisantes	21	0	0	5	26
Total Evalués	175	15	13	46	249

Figure 1 : Catégories de menace UICN par groupe taxonomique (\*nicheurs seulement ; \*\*hors Chiroptères)

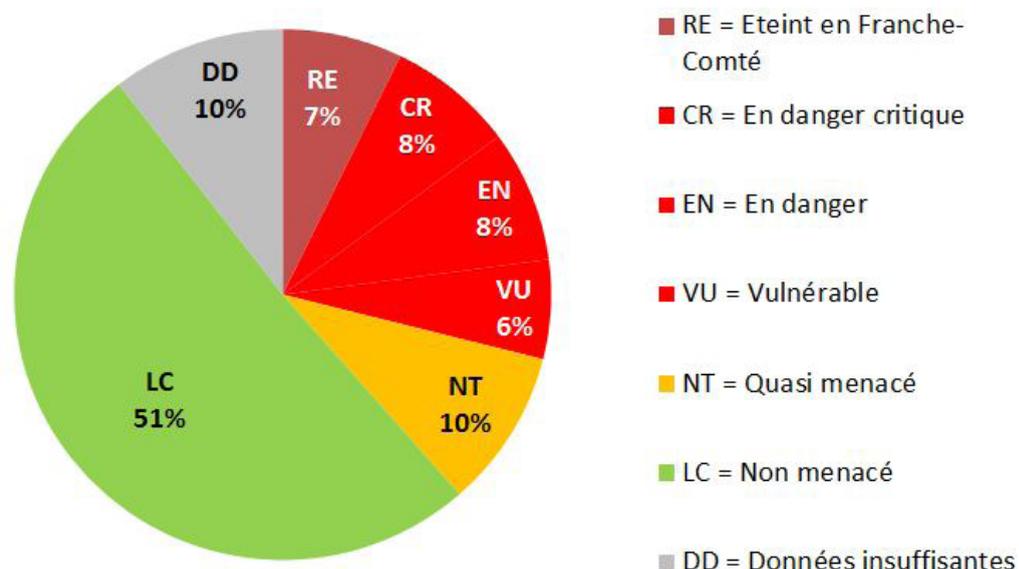


Figure 2 : Situation de la Faune vertebrée terrestre (hors Chiroptères) en Franche-Comté, par catégorie de menace UICN.

Les Figures 1 et 2 montrent que près de la moitié (49 %) des 249 espèces évaluées a un statut préoccupant, que soit par sa catégorie de menace élevée (Liste rouge stricto sensu RE+CR+EN+VU = 29 %), par sa catégorie de menace potentielle (NT = 10%) ou par le manque de données suffisantes pour une évaluation de la menace (DD = 10 %).



Marouette ponctuée © Jean-Philippe Paul



Frambohans © Magalie Mazuy



FRANCHE-COMTÉ

# Liste rouge

des vertébrés terrestres de Franche-Comté

## Synthèse

Espèces menacées RE CR EN VU	Nombre d'espèces	% des évaluées
Oiseaux*	55	31%
Amphibiens	5	33%
Reptiles	3	23%
Mammifères**	9	20%

Figure 3 : Espèces menacées Liste rouge par groupe taxonomique (\*nicheurs seulement ; \*\*hors Chiroptères)

La Figure 3 montre qu'un tiers des Oiseaux et des Amphibiens, près d'un quart des Reptiles et un cinquième des Mammifères hors Chiroptères sont menacés ou récemment disparus en Franche-Comté. Néanmoins, le fort taux observé chez les Amphibiens peut être accentué par l'échantillon plus faible (15 espèces évaluées) et l'absence d'espèces en catégorie méconnue DD (contre 11% chez les Mammifères hors Chiroptères).

Remarque : Une Liste rouge évalue le risque d'extinction d'une espèce à plus ou moins long terme. Lorsqu'on l'applique à une petite région, la méthode UICN accentue l'effet «rareté» et minimise les déclins modérés difficilement mesurables.

### La Liste rouge des Oiseaux nicheurs dans le contexte national et franco-suisse.

Trois listes rouges des oiseaux nicheurs ont utilisé les critères UICN sur une période récente : en France (2009), en Franche-Comté (2008) et en Suisse (2001 révisée en 2010).

La Franche-Comté étant dans l'Est de la France, au contact de la Suisse, le regard croisé des résultats de ces trois documents peut apporter un éclairage sur la lecture de la liste régionale. Cette comparaison peut également pointer les limites méthodologiques liées à l'échelle (faiblesse de la superficie régionale) ou à des biais d'interprétation de la méthode selon les auteurs. Enfin, cette approche peut alimenter la réflexion au sujet d'une prise en compte du territoire helvétique lors de la définition régionale des espèces prioritaires.

Remarque : ces trois listes rouges ont été élaborées indépendamment sans que les informations de l'une n'alimentent les résultats de l'autre.

Echelle	Oiseaux nicheurs	Liste Rouge RE CR EN VU	CR	EN	VU	NT	LC	DD
France (2009)	277	28,1%	4,0%	7,2%	15,2%	9,4%	61,0%	1,4%
Franche-Comté (2008)	175	31,4%	10,9%	9,7%	5,1%	8,0%	48,6%	12,0%
Suisse (2010)	199	39,2%	4,5%	10,6%	20,6%	16,1%	44,7%	0,0%

Figure 4 : Les résultats comparés des Listes rouges des Oiseaux nicheurs en France (2009), Franche-Comté (2008) et Suisse (2010).

La Figure 4 compare les résultats généraux de trois Listes rouges des Oiseaux nicheurs (France, Franche-Comté et Suisse). On note plusieurs points remarquables (chiffres grisés dans le tableau) :

- La Suisse présente le plus fort taux d'espèces en Liste rouge (39.2 %) devant la Franche-Comté et la France. La taille réduite de ce pays peut expliquer un plus fort risque d'extinction pour les espèces rares ou en marge. De même, l'absence d'espèce en catégorie DD par rapport à la Franche-Comté peut expliquer ce poids des espèces menacées dans le total des espèces évaluées.



Couleuvre vipérine © Michel Cottet

Coquelicots en marge de culture © Jean-Philippe Paul



UNION EUROPEENNE



avec le Fonds Européen de Développement Régional



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
FRANCHE-COMTÉ



FRANCHE-COMTÉ

# Liste rouge

des vertébrés terrestres de Franche-Comté



FRANCHE-COMTÉ

# Synthèse

- La Franche-Comté abrite un fort taux d'espèces très menacées de la catégorie CR (en danger critique) deux fois supérieur aux chiffres de la France et de la Suisse. La petite taille de la région, peut-être en limite de compatibilité avec la méthode UICN renforce probablement l'effet rareté (critère D) et le risque d'extinction des espèces en limite d'aire de répartition, qu'elles aient toujours été rares, qu'elles soient en cours de recul ou au contraire en apparition récente. Le taux beaucoup plus faible concernant les deux autres catégories menacées (2<sup>ème</sup> rang pour EN et 3<sup>ème</sup> rang pour VU) tendrait à confirmer cette hypothèse.

- La Suisse présente un très fort taux (16.1 %) d'espèces dans la catégorie NT (Quasi ou potentiellement menacée), environ deux fois supérieur à celui observé en France (9.4 %) et en Franche-Comté (8.0%). On peut lire ce résultat comme une manifestation accrue du «principe de précaution» côté helvète, d'autant que la situation de l'avifaune semble très connue (0 % en catégorie DD).

- La France présente un bon taux d'espèces non menacées (61 %). La superficie d'application de la méthode UICN étant plus grande, le risque d'extinction peut s'en trouver moins fort ou moins proche dans le temps pour quelques espèces (effectifs plus élevés).

- La catégorie Données insuffisantes (DD) présente les plus grandes disparités pour ces 3 unités géographiques. La France ne considère que 4 espèces dans cette situation (1,4 % des 277 espèces évaluées), ce qui est surprenant au vu des arguments de méconnaissance mis en avant dans les premières phases de mise en oeuvre de Plans nationaux d'actions par exemple. La Suisse connaît parfaitement son avifaune et n'affiche aucune espèce dans cette catégorie (les moyens mis à disposition des suivis à long terme et la taille réduite du pays permettent une bonne connaissance des effectifs, tendances et répartitions). On l'a vu, le principe de précaution trouve davantage de manifestation dans le fort taux de la catégorie NT (qui vise justement des «potentialités» de menace). En Franche-Comté, la catégorie DD est très forte en 2008. Cela peut résulter d'une trop grande prudence dans l'application de la méthode (orientant davantage le principe de précaution dans cette catégorie plutôt que dans la catégorie NT) ou d'un réel manque de connaissances. Le recul faible sur les suivis à long terme, leur manque de robustesse à une telle échelle conduisant 11 petits passereaux en DD (le STOC EPS serait davantage adapté à l'échelle nationale) et la longue période sans atlas de répartition (dernier en date en 1984) limite la finesse de perception sur l'avifaune (pourtant réputée bien connue). Il faut donc probablement voir la catégorie DD comme une alerte à l'échelle régionale, traduisant un besoin de consolidation permanente des informations et une réserve potentielle d'espèces menacées supplémentaires.

## La Liste rouge et les grands types d'habitats

Sans surprise, et à l'instar des résultats nationaux ou de Suisse, les zones humides et les milieux agricoles (ainsi



Figure 5 : Nombre d'espèces Liste rouge (Oiseaux nicheurs, Amphibiens, Reptiles et Mammifères hors Chiroptères) par habitat principal.

que les habitats de transition ou de mosaïque entre les deux) abritent plus de la moitié des espèces menacées ou disparues de la Liste rouge. Dans beaucoup de cas, la rareté naturelle due à la faible superficie en habitats favorables explique la part des espèces liées aux zones humides. Néanmoins, cela traduit aussi une vraie menace sur ce type d'habitat et un réel déclin de leur superficie. Les milieux agricoles sont au second rang mais le résultat masque une réalité potentiellement encore plus sombre du fait du grand nombre d'espèces en catégories NT ou DD. De même, une meilleure connaissance régionale des tendances d'effectifs d'espèces forestières encore répandues (en plaine notamment) pourraient ternir le résultat pour les espèces forestières. Les espèces en limite d'aire (originaires des



Retenue de Biaufond sur le Doubs franco-suisse  
© Noël Jeannot

Le Bouvreuil pivoine est en catégorie DD au niveau régional mais il pourrait bénéficier des résultats STOC EPS au niveau national lors de la réévaluation de la Liste rouge régionale © Christophe Crimmers



# Liste rouge

des vertébrés terrestres de Franche-Comté

## Synthèse

pelouses alpines ou des faciès thermophiles à affinité méditerranéenne) sont naturellement rares mais leur situation se dégrade encore dans un contexte de phénomènes complexes aux effets parfois jugés antagonistes (changement climatique, déprise agricole, intensification agricole etc.).

### La Liste rouge et la géographie régionale

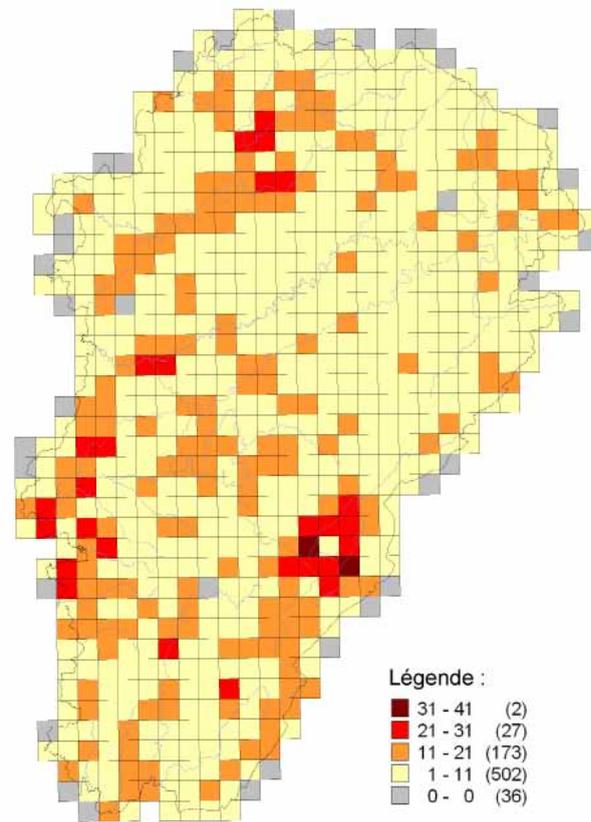


Figure 6 : Nombre d'espèces Liste rouge et orange (Oiseaux nicheurs, Amphibiens, Reptiles et Mammifères hors Chiroptères) par maille 5x5 km en Franche-Comté (données 2000-2011)

### Conclusion

La Liste rouge évalue le risque d'extinction d'une espèce à plus ou moins long terme. Cet outil est un formidable outil d'alerte et d'évaluation de la situation de la biodiversité dont les premiers résultats sont résumés ici et détaillés par espèce dans des fiches espèces. Depuis l'élaboration de cette première véritable Liste rouge régionale en 2008, la connaissance a fortement progressé (modernisation des bases de données, démarche participative, Atlas etc.) au point de permettre une réactualisation prévue en 2011-2012. Ainsi la finalité de la Liste rouge pourra être plus finement mise en perspective et résidera dans la définition de *priorités d'actions* (plans d'actions espèces, stratégies de conservation d'habitats ou de sites) à l'échelle locale, régionale ou nationale.

Mise à jour : juillet 2011

La Figure 6 illustre la biodiversité menacée et potentiellement menacée (CR, EN, VU et NT) de la Liste rouge régionale (Oiseaux nicheurs, Amphibiens, Reptiles, Mammifères hors Chiroptères) sur un maillage 5x5 km.

Les «coeurs de biodiversité» (21-40 espèces) apparaissent clairement : Dépression du Haut-Doubs, Bresse, Basse vallée du Doubs, haute vallée de la Saône et affluents (Lanterne, Durgeon), basse vallée de l'Ognon, Combe d'Ain.

Des coeurs secondaires (11-20 espèces) sont bien marqués : Haute Chaîne du Jura, vallée de la Valouse, val d'Epy, vallée de la Vallière, complexe Loue-Lison, Etangs du Territoire de Belfort, haute vallée de l'Ognon et ensemble du cours de la Saône.

De façon plus isolée, on peut détecter des lieux particuliers comme les alentours des grandes villes (la pression d'observation accentuant la connaissance et donc le nombre d'espèces), certaines reculées, certains étangs etc.

Cette carte révèle sans nul doute un besoin de connaissance encore réel (révélé par l'effet «pression d'observation» autour des villes) mais aussi et surtout des priorités de conservation sur des territoires assez dépourvus d'outils forts ou ambitieux de protection du patrimoine naturel. La Combe d'Ain, le Bas Jura hors Bresse et la basse vallée de l'Ognon sont les plus vastes d'entre elles et d'ores-et-déjà une piste d'actions pour la Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) mais une analyse plus fine sera possible à terme pour la définition d'un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) pertinent.



Basse vallée du Doubs. Un exemple d'habitat méritant une protection forte © Jean-Philippe Paul

Crapaud calamite. Cet amphibien fait l'objet d'un plan d'action régional du fait de son statut Liste rouge (En danger) © Julien Ait-El-Mekki



FRANCHE-COMTÉ